



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,  
DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DE LA RURALITÉ

<p>Direction générale de l'administration</p> <p>Sous-direction du Développement Professionnel et des Relations sociales</p> <p>Bureau de la formation continue</p> <p>Adresse : 78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP</p> <p>Suivi par : Stéphane ARCHE</p> <p>Tél. : 01.49.55.81.35 Fax : 01.49.55.59.31 Réf. Interne : NDS2005SA04</p>	<p><b>NOTE DE SERVICE</b></p> <p><b>DGA/SDDPRS/N2005-1098</b></p> <p><b>Date: 07 mars 2005</b></p>
--	--

Date de mise en application : immédiate

📄 Nombre d'annexes: 2

**Objet** : Dispositif de formation à la qualification des Autorités d'Enregistrement Locales (A.E.L.) pour l'utilisation de l'Infrastructure de Gestion de Clés (I.G.C.) au MAAPR, dans le cadre du projet AGRICOLL.

**MOTS-CLES** : Formation, informatique

<b>Destinataires</b>	
<p>Pour exécution : Administration centrale Services déconcentrés</p>	<p>Pour information : Organisations syndicales</p>

## Contexte :

---

Le projet Agricoll entre dans sa phase de déploiement au sein des différents services du MAAPR. Dans ce cadre, chaque site devra disposer d'un agent dit "Autorité d'Enregistrement Local" (AEL). Le rôle de l'AEL est de traiter localement, via l'outil Agricoll mais aussi et surtout par des procédures précises et adaptées les demandes de certificats des agents, c'est à dire la délivrance d'un procédé d'identification électronique cohérente et unique.

Cette capacité à délivrer les certificats nécessite d'une part une bonne maîtrise de l'outil Agricoll, à fortiori dans les procédures organisationnelles afférentes à sa composante infrastructure de gestion de clef (IGC), mais aussi de posséder une vision claire et cohérente des principes de base de mise en oeuvre de la signature électronique et des moyens de cryptographie.

Cette note présente le dispositif de formation mis en place à destination des A.E.L.

## Organisation de la formation :

---

Les formations sont organisées régionalement suivant un planning fixé par avance. Vous trouverez **en annexe** à cette note, un tableau présentant le calendrier des formations, les départements concernés par chaque session et les lieux pressentis.

**Objectifs de la formation :** Permettre aux AEL d'acquérir les compétences au regard des concepts et de la mise en oeuvre des outils utilisés, en vue de leur qualification pour l'utilisation de l'IGC.

**Durée de la formation :** 1 jour

**Public cible :** les Autorités d'Enregistrement Locales nommées par les directeurs des administrations centrales et des différents services déconcentrés.

**Important :** pour des raisons de continuité de fonction, les services doivent nommer au moins deux AEL. Pour des questions de place, **un seul A.E.L. par service** suivra la formation proposée. Il démultipliera cette formation auprès de ses collègues A.E.L. De plus un programme de formation continue annuel sera mis en place dans les mois à venir.

**Formateurs :** les agents de la Mission Sécurité des Systèmes d'Information (MSSI) de la SDSI ainsi que ceux du pôle Sécurité Internet du département RMAP du CERI de Toulouse.

## Programme de la formation :

- Introduction à l'IGC
  - Principes généraux des IGC et de la certification
    - Pourquoi une IGC ?
    - Certificat et identité
  - Principe de confiance et gestion des IGC
    - Modèle de confiance et rôles
    - Gestion des droits
- L'organisation et le fonctionnement de l'IGC MAAPR dans le détail
  - L'organisation de l'IGC MAAPR
    - Autorités de certification et types de certificats
    - Les différents acteurs de l'IGC MAAPR
  - Le fonctionnement de l'IGC MAAPR
    - Le processus d'enrôlement et de certification
    - Le processus de révocation
    - Le processus de renouvellement
    - Le processus de recouvrement

## **Modalités d'inscription :**

---

Les inscriptions se déroulent de la façon suivante :

- les AEL concernés par cette formation remplissent la fiche **de pré-inscription** annexée à la présente note et l'adresse à leur DR FORMCO.
- le DR FORMCO confirme par courrier l'inscription à l'agent, par l'intermédiaire de son responsable local de formation, en lui communiquant toutes les informations administratives et logistiques (Code EPICEA, lieu exact, horaires, ...).

Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration sont à la charge des services d'affectation des personnels.

## **Contacts au bureau FORMCO :**

---

Stéphane ARCHE au 01.49.55.81.35 [stephane.arche@agriculture.gouv.fr](mailto:stephane.arche@agriculture.gouv.fr)

Le Sous-Directeur du Développement  
professionnel et des relations sociales

Philippe de CHAZEUX

**Ministère de l'Agriculture de l'Alimentation de la  
Pêche et de la Ruralité**

Direction Générale de l'Administration  
Sous-Direction du Développement Professionnel et des Relations Sociales



**Bureau de la Formation Continue**

**Fiche de pré-inscription**

(à retourner à votre Délégué Régional à la Formation Continue)

Formation régionale des AEL

Nom :	Direction :
Prénom :	Service :
Catégorie :	Adresse administrative :
Grade :	Téléphone :
	Fax :
	Email :

**Date de la formation :**

**Lieu de la formation :**

Fait à                    le

Signature de l'agent

*(Se référer au planning joint pour connaître la formation qui vous concerne)*

**Cadre réservé à l'administration**

<b>Avis du Chef de Service</b>	<b>Visa de l'autorité susceptible d'assurer l'indemnisation des frais de déplacement (transport et indemnités de mission)</b>
Favorable <input type="checkbox"/>	Favorable <input type="checkbox"/>

Email du responsable local de formation :	
Date et signature :	Date et signature :

Région concernée par la formation	Nb de sessions pour la région	Lieu session n°1	Date session n°1	Départements de la région par la session 1	Lieu session n°2 (si besoin)	Date session n°2	Départements concernés par la session 2
Alsace	1	Strasbourg	19 mai 2005	Tous			
Lorraine	1	Metz	17 mai 2005	Tous			
Bourgogne	1	Dijon	29 mars 2005	Tous			
Franche-Comté	1	Besançon	31 mars 2005	Tous			
Centre	2	Orléans	31 mai 2005	21,45,28	Chateauroux	2 juin 2005	36,37,18
Pays de la Loire	2	Nantes	18 mai 2005	85,44	Le Mans	17 mai 2005	49,53,72
Bretagne	1	Rennes	20 mai 2005	Tous			
Basse Normandie	1	Caen	4 mai 2005	Tous			
Haute Normandie	1	Rouen	3 mai 2005	Tous			
Champagne Ardennes	1	Châlons en Champagne	29 avril 2005	Tous			
Nord Pas de Calais	1	Lille	27 avril 2005	Tous			
Picardie	1	Amiens	26 avril 2005	Tous			
Ile de France	2	Paris	13 avril 2005		Paris	24 mai 2005	
Adm. Centrale	2	Paris	29 mars 2005		Paris	31 mars 2005	
Auvergne	1	Clermont-ferrand	13 mai 2005	Tous			
Rhône – Alpes	2	Lyon	10 mai 2005	01,38,73,74	Lyon	11 mai 2005	07,26,42,69
Corse	1	Ajaccio	3 mai 2005	Tous			
Languedoc-Roussillon	2	Montpellier	18 mai 2005	30,34,48	Carcassonne	19 mai 2005	11,66
Provence Alpes Côte d'Azur	2	Marseille	11 mai 2005	13,83,84	Nice	9 mai 2005	04,05,06
Aquitaine	2	Bordeaux	23 mai 2005	24,33,47	Pau	25 mai 2005	40,64
Poitou-Charentes	1	Poitiers	2 juin 2005	Tous			
Limousin	1	Limoges	31 mai 2005	Tous			
Midi-Pyrénées	2	Toulouse	2 juin 2005	31,32,09,65	Toulouse	9 juin 2005	81,82,12,46
Adm. Centrale	1	Paris	14 avril 2005				
Pilotes Toulouse	1	Toulouse	11 mars 2005				